

Traductrices et traducteurs

L'activité de traduction consiste à transposer un texte rédigé dans une langue source dans une autre langue. Cette activité connaît une croissance forte dans le contexte de la globalisation. Le chiffre d'affaire mondial de la traduction est estimé pour l'année 2016 à plus de 40 milliards de dollars américains et son taux de croissance est au-delà des 5 % annuels (DePalma *et al.*, 2016). Appréhendée comme un travail, deux spécificités majeures caractérisent l'activité de traduction. La première est qu'elle repose avant tout sur les compétences linguistiques et intellectuelles d'un individu. De ce point de vue, l'activité de traduction ne requiert aucune infrastructure technique ni organisationnelle particulière. Un.e traducteur.trice peut œuvrer dans des contextes différents et travailler en bibliothèque, à son domicile, dans une entreprise, seul ou en réseau, avec ses seules ressources intellectuelles ou avec le soutien de supports écrits ou électroniques. La seconde spécificité est qu'il s'agit d'une profession faiblement régulée, notamment en France. Il n'y a pas de diplôme conditionnant l'accès à l'exercice de ce métier – bien qu'il existe des formations –, pas plus qu'il n'existe de normes précises de rémunération de l'activité de traduction. En France, comme dans un grand nombre de pays, on observe ainsi de fortes disparités entre les différentes branches de la traduction. Les traductions juridiques par exemple, qui mettent en jeu les statuts civils des personnes ou la sécurité des transactions (commerciales ou autres), sont encadrées par des régulations légales et réglementaires et par le statut de traducteur assermenté. Les rémunérations sont alors également fixées par la puissance publique. Entre ce type de sous-espaces fortement encadrés, et les autres, les situations d'emploi des traducteurs.trices sont variées, et particulièrement soumises à la dynamique de la zone grise.

Au-delà de ces caractéristiques, les conditions d'exercice des métiers de la traduction connaissent aujourd'hui une triple évolution. La première est liée au développement soutenu du secteur, notamment à l'échelle globale. La seconde renvoie à l'impact croissant des technologies de l'information et de la communication. La troisième tient de la métamorphose des acteurs économiques du

secteur, comme des régulations les plus diverses du métier. Ces dynamiques plurielles débouchent au final sur l'accélération de la diversification des pratiques de la profession.

Concernant le développement soutenu du secteur, les chiffres avancés par les acteurs privés (souvent des entreprises de consultants internationaux) et par des acteurs publics (comme par exemple la base Index Translationum mise à disposition sur le site de l'Unesco) insistent sur la croissance du secteur de la traduction dans le contexte de la globalisation. En premier lieu, le nombre de travaux de traductions à effectuer dans le monde augmente de façon considérable. Cette dynamique est liée non seulement au fait que les relations commerciales internationales s'accroissent constamment, mais aussi au fait que la globalisation signifie également un accroissement de la circulation des personnes, des informations, des échanges culturels, sportifs, etc. Par ailleurs, le développement des technologies numériques entraîne une démultiplication des supports donnant lieu à des actes de traduction : sites internet, réseaux sociaux, jeux vidéo, web-séries, tutoriels, blogs... En second lieu, la globalisation a ceci de spécifique par rapport aux époques précédentes d'intensification des échanges internationaux, qu'elle prend la forme d'une démultiplication des flux d'échanges multilatéraux. Les formes antérieures étaient en effet souvent caractérisées par l'unilatéralité des flux : les matières premières et la main d'œuvre déqualifiée passaient du Sud vers le Nord, alors que les produits finis, les capitaux financiers ou les productions culturelles et intellectuelles allaient à l'inverse principalement du Nord vers le Sud. Dans le monde de la globalisation, des produits élaborés proviennent également du Sud, les flux d'investissement vont également du Sud vers le Nord ou du Sud vers le Sud, tout comme le cinéma ou la littérature ou encore les ingénieurs qualifiés des hautes écoles de certains pays du Sud comme l'Inde ou la Malaisie. Cette multilatéralisation des flux entraîne la démultiplication des langues mobilisées ainsi que l'émergence de langues relativement nouvelles – on pense ici avant tout à des langues asiatiques, alors qu'en Afrique ou Amérique latine dominant avant tout des langues européennes. La multilatéralisation des langues s'accompagne paradoxalement d'un renforcement de la place de l'anglais, qui affirme son rôle de langue de la globalisation, mais aussi du maintien du rôle des langues européennes globalisées comme le français qui est régulièrement en tête des flux de traduction d'origine et de destination des langues dans le monde. Enfin, troisième constat, la globalisation de l'espace

de la traduction signifie, surtout pour les langues globalisées que sont l'anglais, l'espagnol, le français, le portugais ou, à moindre titre, le russe, le hindi ou le mandarin, que des zones du monde plus diversifiées sont incluses dans l'activité de traduction. Cette ouverture du marché du travail vers des zones plus pauvres a des effets déstabilisants sur les salaires des traductrices et traducteurs. Pour l'anglais surtout, un grand nombre d'acteurs de la traduction de et vers cette langue sont aujourd'hui localisés sur l'ensemble de la planète, en dehors des pays de peuplement anglophone comme les USA, l'Australie ou l'Afrique du Sud, mais sont aussi par exemple en Inde, au Kenya ou à Hong Kong. Pour le français, des traducteurs en Afrique du nord et de l'ouest émergent, mais restent moins nombreux et moins déstabilisants pour le marché. D'une manière générale cependant, dans un grand nombre de relations de traduction, la proximité, les échanges, l'interconnaissance entre clients et traducteurs.trices restent des éléments importants.

Deuxième évolution du secteur, les nouvelles technologies de l'information et de la communication transforment en profondeur la profession de traducteur.trice. Non seulement ces technologies ouvrent de nouveaux supports et objets inscrits dans le domaine du linguistique, mais encore, elles conduisent à une transformation de l'activité et du périmètre du marché du travail. D'abord, le développement d'outils en ligne – lexiques spécialisés, banques de données – permet des gains de productivité importants et aussi la diffusion et l'accessibilité à des savoirs spécialisés. Le recours toujours plus fréquent aux logiciels professionnels de traduction – TAO pour traduction assistée par ordinateurs – permet non seulement d'engranger des gains de productivité mais entraîne aussi une modification des tâches du traducteur-trice. Ces derniers s'adonnent ainsi plus souvent à des activités de correction et rédaction – amélioration du style – qu'à des tâches de traduction au sens propre. La maîtrise des outils techniques entraîne ainsi de nouvelles segmentations sur le marché du travail et incite les professionnel.les à se concentrer sur les tâches au contenu plus affûté, comme la terminologie par exemple – qui renvoie à l'idée de fixer du contenu nouveau dans une langue cible. Enfin, les technologies de l'information et de la communication permettent une plus grande accessibilité aux contenus à traduire et aux ressources en ligne. Ces technologies encouragent non seulement le travail indépendant – à la maison ou en espace de co-working (→ Coworkers/coworking) – mais encore, en facilitant l'accès à ces ressources partout sur la planète, elles sont le support concret de la

globalisation du marché de la traduction. La mise en relation entre clients et prestataires via des plateformes en ligne dédiées (*Proz* ou *TranslatorsCafé* par exemple) incite également la globalisation du marché, mais aussi des relations plus anonymes, la parcellisation des tâches ou encore la disponibilité permanente des travaux de traduction (→ Travail numérique).

L'inscription croissante de la profession de traducteur-trice dans l'espace de la globalisation et des technologies de l'information et de la communication trouve également un écho dans la transformation du secteur économique, au moins pour ce qui concerne les groupes leader du secteur, en forte croissance. L'entreprise numéro un mondial du secteur, *Mission Essential*, fondée en 2004 par un vétéran des forces spéciales américaines de la seconde guerre d'Irak, est un contractant essentiel de l'armée américaine et d'autres forces militaires et services diplomatiques dans le monde. Ce groupe propose des traductions ou de l'interprétariat sur des zones du monde en guerre ou d'importance stratégique, mais il combine ces services à des actions de renseignement (ou d'*intelligence* au sens anglais du terme, ce qui recouvre d'autres activités d'analyse des situations politiques ou économiques). Employant plus de 8000 personnes à travers le monde pour un chiffre d'affaires de près de 800 millions de dollars américains au milieu des années 2010, ce groupe exprime bien l'une des facettes de l'inscription dans la globalisation de la profession de traducteur. Le deuxième groupe de traduction le plus important dans le monde, également américain, représente une variante bien différente du rapport entre langues et globalisation. Le groupe *Lionbridge technologies*, avec près de 500 millions de dollars de chiffre d'affaires et 4500 salariés dans le monde, est spécialisé dans le domaine des technologies : ingénierie, intelligence artificielle, traduction automatique, sites web multilingues, jeux vidéo, etc.

Au-delà de ces groupes globalisés, l'essentiel de l'emploi sur les marchés nationaux de la traduction est le fait d'entreprises de taille plus modeste. La France est en Europe, avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, le marché le plus dynamique de l'industrie de la traduction. La taille des entreprises du secteur y est cependant réduite. On trouve en France un petit nombre de grandes entreprises de traduction : le numéro 3 mondial du secteur, HP ACG, a son siège à Grenoble mais seulement trois autres entreprises françaises sont comptées parmi les 100 premières entreprises de la branche au niveau mondial (Kelly, DePalma, 2012). Pour le reste, l'essentiel de l'activité est concentrée entre

quelques agences importantes de traduction – la Chambre Nationale des Entreprises de Traduction (Cnet) regroupe une trentaine d'entreprises –, des agences de très petite taille, et un grand nombre de traducteur-trices indépendant.e.s. En 2011, l'Insee comptabilisait en France 10 482 entreprises de traduction et d'interprétation, pour un chiffre d'affaires de 572 millions d'euros, dans un secteur « constitué essentiellement d'entreprises individuelles » (Insee, 2011 : 44). La dernière enquête européenne conduite auprès des acteurs économiques du secteur conclut à un fort optimisme des entreprises françaises de la traduction avec 80 % d'anticipations positives contre 46 % au Royaume-Uni, ou seulement 16 % en Belgique ou en Espagne (Euatc *et al.*, 2017). Pour autant, les pratiques opérationnelles qui se développent dans la branche ne prêtent guère à l'optimisme, au moins à l'échelle européenne. En effet, les tendances à l'externalisation du travail de traduction ont atteint un niveau aujourd'hui si élevé que le potentiel de croissance de cette pratique s'épuise : on serait ainsi passé en Europe d'une croissance annuelle de l'*outsourcing* à 35 % en 2014 à 25 % en 2017. Si l'*outsourcing* est la forme « classique » de l'externalisation, c'est-à-dire vers une entreprise extérieure comme une agence de traduction ou vers un pool de traducteurs, le *crowdsourcing* en est une autre qui consiste à proposer un travail (en l'occurrence de traduction), par le biais d'une plateforme, à destination d'une « foule » (*crowd*) de personnes rémunérées à l'acte de traduction, le plus souvent, le caractère ou le mot. La progression du *crowdsourcing* dans le domaine de la traduction – 15 % annuels en 2015 et 2016 – a également connu un coup d'arrêt avec à peine plus de 5 % en 2017. En revanche, les pratiques d'*offshoring*, qui consistent, notamment dans les services, à externaliser et délocaliser les prestations, progressent à un rythme de 10 % annuel en Europe en 2017 (*ibid.*). Le français, présent dans un grand nombre de pays d'Afrique, à bas coûts, est spécialement concerné par cette tendance à la délocalisation.

Ces métamorphoses technologiques, les dynamiques des marchés, des acteurs économiques et des modalités de sollicitation du travail des traductrices et traducteurs sont à mettre en regard de régulations qui restent relativement peu développées dans cette profession. Notamment, le développement de l'indépendance a fait émerger des problématiques nouvelles et sensibles comme celle de la fixation des tarifs de la traduction qui détermine directement la rémunération des traducteurs.

Si les réglementations publiques sont faibles, la profession est en France organisée par la SFT (ancienne Société Française de Traduction, aujourd'hui Syndicat national des traducteurs professionnels) qui revendique une « action syndicale » dans la profession. Elle produit à cette fin un travail de sensibilisation de ses membres et au-delà, de l'ensemble du secteur, à la nécessité de maintenir certains niveaux de prix (tarifs). Des enquêtes régulières sur les conditions de la rémunération sont produites par la SFT de manière à « informer » les acteurs du secteur sur les dynamiques sociales réelles. Ces enquêtes portent sur les prix concrètement pratiqués, sur l'existence de majorations en cas de commandes urgentes, sur les conditions de stabilité des liens entre contractants et traducteurs, etc. (SFT, 2015). Toujours dans le but de palier les déficits de régulation publique, les associations professionnelles produisent des codes de déontologie ou des guides des bonnes pratiques et de celles qui sont à proscrire. La SFT dispose ainsi depuis 2009 d'un code de déontologie qu'elle met à la disposition de ses 1500 membres, qui s'engagent en retour à la respecter. Il définit plusieurs obligations professionnelles de « bonne conduite » sur les marchés : respect fidèle du texte, travail dans les « règles de l'art », « refus des délais incompatibles avec la mission confiée », l'interdiction « de solliciter ou d'accepter une rétribution, de consentir des rabais ou ristournes, constituant des actes de concurrence déloyale. » L'association publie également une revue (*Traduire*), propose des formations (plus d'une douzaine d'avril à juin 2016), des guides à l'usage des « acheteurs et prestataires de services de traduction » qui insistent sur la spécificité d'un « produit » pas comme les autres – « la traduction est une prestation de services intellectuels et d'autres critères entrent en jeu » (SFT, 2008).

Le code de déontologie de l'AFTL, l'Association des traducteurs littéraires de France définit quant à elle depuis 1988 les règles nécessaires à la préservation de l'activité sur le marché, à sa reconnaissance et à la régulation de la concurrence : « Le traducteur s'interdit d'accepter tout travail pouvant nuire à un confrère », « Le traducteur s'interdit de même de porter préjudice à la profession par toute action, notamment en acceptant des conditions de travail incompatibles avec les exigences du présent code de déontologie. » Se dessinent alors les contours d'une identité de traducteur, autour de règles éthiques et déontologiques prétendant organiser le marché, non seulement sur la base des relations entre traducteurs et clients, mais aussi des relations entre confrères.

Au-delà de ces initiatives d'associations professionnelles, plusieurs normes sont apparues pour réguler le marché et clarifier l'activité et l'identité des traducteurs.trices. Une première norme européenne dédiée à la traduction apparaît en 2006 et « englobe le processus de traduction proprement dit ainsi que tous les aspects connexes qu'implique la prestation du service, notamment l'assurance qualité et la traçabilité » (NF EN 15038 *Services de traduction : exigences requises pour la prestation du service*). Selon la SFT, cette norme ne garantit pas nécessairement la qualité de la traduction mais « définit un processus qui permettra au client de faire clairement la différence entre un traducteur professionnel et un amateur » (SFT, 2008). Elle est remplacée en 2015 par la norme internationale de qualité ISO 17000 qui « contient des dispositions relatives aux prestataires de services de traduction (PST) concernant la gestion des processus fondamentaux, les exigences minimum de qualification, la disponibilité et la gestion des ressources et d'autres actions nécessaires pour la livraison d'un service de traduction de qualité. » Destinée autant aux traducteurs indépendants qu'aux agences de traduction et services de traduction d'entreprises, elle définit trois critères clés de compétence professionnelle qui visent à garantir la qualité de la prestation : un diplôme reconnu d'études supérieures en traduction et/ou une qualification équivalente dans un autre domaine, plus un minimum de deux ans d'expérience documentée en traduction et/ou plus de cinq années d'expérience professionnelle en traduction.

En dépit de ces productions normatives, les conditions de la rémunération, mais aussi de la reconnaissance du travail des traducteurs se dégradent rapidement. Cette évolution a poussé la Chambre nationale des entreprises de production et la Société française de traduction à s'entendre sur la production d'un communiqué de presse commun (Cnet, SFT, 2017). Employeurs et salariés, ou, le plus souvent dans les métiers de la traduction, donneurs d'ordre et prestataires, s'entendent pour condamner l'influence néfaste des plateformes numériques sur l'activité. Précisément, les deux organes professionnels condamnent : « le développement de plateformes sur internet qui proposent les services de traducteurs, parfois pour un prix symbolique, sans garantie sur leurs compétences, ou la multiplication d'initiatives de traducteurs passionnés qui réalisent bénévolement des traductions ou des sous-titrages » (*ibid.*). Cette réaction conjointe indique que les précautions et tentatives de régulation précédentes restent peu efficaces. La croissance des besoins de traduction – d'ailleurs

reconnue dans le même communiqué – s'accompagne d'une diversification des modalités de sollicitation du travail de traduction et ne débouche pas forcément sur une amélioration de la situation professionnelle effective des traductrices et traducteurs.

Une enquête récente de la Société française de traduction permet de dresser un état des lieux relativement précis de la situation des professionnel.le.s du secteur (SFT, 2015). On estime aujourd'hui à 16 000 le nombre de traducteurs et traductrices professionnels en France dont 80 % sont des femmes. 40 % de ces professionnel.le.s ne facturent pas leurs prestations à l'heure, donc, pas en fonction de leur temps de travail. La facturation se fait plutôt dans ce métier en fonction du volume traduit. La révision de textes, la relecture ou encore la terminologie sont les principales activités annexes des traducteurs-trices ; elles prennent d'ailleurs toujours plus de poids dans leur travail quotidien. De la même façon, d'après cette enquête récente, près de 80 % des professionnel.le.s du secteur utilisent aujourd'hui un outil de traduction assistée par ordinateur (TAO), alors que ce taux était limité à 65 % en 2008. Enfin, alors que le poids des agences se réduit progressivement au profit de clients directs, environ 50 % des traductrices et traducteurs indépendants se déclarent satisfaits de leur chiffre d'affaire.

Les statuts dans lesquels sont exercés les métiers de la traduction sont fort divers, et le statut de salarié est devenu marginal. Le salariat est en effet limité aujourd'hui à quelques grandes entreprises et institutions internationales, pour les postes les plus valorisés, et dans des agences de traduction où les conditions seraient plus précaires et plus dures. En termes de supports institutionnels, de statuts et de régimes d'activité, les métiers de la traduction offrent une grande variété de déclinaisons : le traducteur indépendant peut choisir d'être auto-entrepreneur (→ Auto-entrepreneur.e.s), créateur d'une entreprise individuelle en profession libérale ou régime de la micro-entreprise, créateur d'une entreprise unipersonnelle ou individuelle à responsabilité limitée (EURL, EIRL). Il peut en outre opter pour des formules mixtes combinant certaines caractéristiques du salariat et de l'indépendance, en passant par le portage salarial, ou encore en rejoignant une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) ou une Scop. Cette diversité permet une grande variété de compositions autour du statut d'indépendant. La situation personnelle, le statut matrimonial et familial des traductrices et traducteurs influencent par ailleurs leurs choix en matière de statut pro-

fessionnel. Certain.e.s peuvent assumer plus facilement le choix de l'indépendance lorsqu'un conjoint bénéficie d'une protection sociale de qualité ou au contraire, ce choix est plus complexe lorsque la responsabilité d'une famille impose une stabilité des revenus. La diversité des situations de travail des traductrices et traducteurs est ainsi sécante avec leurs parcours de vie. Ce cas exemplifie bien le fait que la zone grise relie les enjeux professionnels et ceux liés aux trajectoires personnelles dans un contexte de régulations professionnelles et institutionnelles faibles et de dynamiques de marché qui conduisent à de fortes segmentations.

Olivier Giraud et Frédéric Rey

Bibliographie

- Cnet-SFT (2017) Communiqué de presse (18 octobre 2017). https://www.sft.fr/clients/sft/telechargements/news/fichier/2118_f1_communique_de_presse.pdf
- DePalma, D. A., H. Pielmeier, R. G. Stewart, & S. Henderson (2016) *The Language Services Market 2016*, Cambridge (MA): Common Sense Advisory.
- Elia, EUATC, Gala, LIND, EMT (2017) *Language Industry Survey – Expectations and Concerns of the European Language Industry*, Bruxelles. https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2016_survey_en.pdf
- Kelly, N., & D. A. DePalma (2012) *The Top 100 Language Service Providers*, Cambridge (MA): Common Sense Advisory.
- SFT (2008) *Traduction, les mots au kilo? – Des normes au secours des acheteurs et des prestataires de services de traduction*. https://www.sft.fr/clients/sft/telechargements/file_front/4c15e7d7acbf8.pdf
- SFT (2015) *Analyse des données sur les pratiques professionnelles des métiers de la traduction en 2015*, Paris. <https://bit.ly/2Dj0pr0>